

SYNDICAT INTÉGRÉ ASSAINISSEMENT ET RIVIÈRE DE LA RÉGION D'ENGHIEN LES BAINS

PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2021

Le Bureau Syndical, convoqué le 26 novembre 2021, s'est assemblé dans les locaux du SIARE, sous la présidence de Monsieur ENJALBERT, Président du SIARE.

Nombre de membres du Bureau en exercice : 15 Nombre de membres du Bureau présents : 13

Nombre de membres votants (présents et pouvoirs) : 13

Fonction	Nom	Commune / EPCI
Président	Monsieur ENJALBERT	Saint-Prix Plaine Vallée
1er Vice-Président	Monsieur SUEUR	Enghien-les-Bains Plaine Vallée)
2ème Vice-Président	Monsieur GOUJON	Montlignon Plaine Vallée
3ème Vice-Présidente	Monsieur MOSSÉ	Bessancourt Val Parisis
4ème Vice-Présidente	Madame SENSE	Franconville Val Parisis
5ème Vice-Président	Monsieur STREHAIANO	Soisy-sous-Montmorency Plaine Vallée
6ème Vice-Présidente	Madame JÉZÉQUEL	Le Plessis-Bouchard Val Parisis
7 ^{ème} Vice-Président	Monsieur DAGONET	Béthemont-la-Forêt Vallée de l'Oise et des 3 forêts
8ème Vice-Président	Monsieur MANAC'H	Beauchamp Val Parisis
9ème Vice-Président	Monsieur ROSE	Montmagny Plaine Vallée
10ème Vice-Président	Monsieur LUCAS	Saint-Leu-la-Forêt Val Parisis
11ème Vice-Président	Monsieur BRIQUET	Saint-Gratien Plaine Vallée
12ème Vice-Président	Monsieur SANTI	Taverny Val Parisis
13ème Vice-Présidente	Madame TROUZIER-ÉVÊQUE	Sannois Val Parisis
14ème Vice-Président	Monsieur FARGEOT	Andilly Plaine Vallée

Absente excusée :



Monsieur ENJALBERT, Président, ouvre la séance à 8h30 et fait l'appel nominal.

Le quorum étant atteint, les membres présents, formant la majorité en exercice, peuvent délibérer valablement en application des articles L. 5711-1, L. 5211-1 et L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur ENJALBERT donne lecture de l'ordre du jour.

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU 17 NOVEMBRE 2021

Se reporter au document envoyé à chacun.

Après examen, et aucune observation n'ayant été formulée, le compte-rendu de la séance du 17 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

II. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

- N°2021-113 DEC du 18/11/2021 : 2021 CSPS : Missions de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) dans le cadre des travaux du SIARE Signature du marché public Montant : 47 841,75 € HT / an Durée : 1 an renouvelable 3 fois au maximum
- N°2021-114 DEC du 25/11/2021 : 2021 DICT : Gestion externalisée du traitement des DT-DICT-ATU pour les ouvrages d'assainissement et des eaux pluviales et les équipements électriques de télésurveillance gérés par le SIARE Signature du marché public

 Montant : 6 237.50 € HT / an Durée : 1 an renouvelable 3 fois au maximum

III. DÉLIBÉRATION N° 2021/116/BUR

OBJET: OPERATION N°20-06 PPR ENGHIEN: MISSIONS DE MAITRISE D'ŒU¬VRE POUR LA REALISATION DE DIX OPERATIONS DE TRAVAUX DE RESTAU¬RATION DE COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES SUR LES RUS DE MONTLIGNON ET CORBON (95) – LOT N°3: RESTAURATION DE ZONE HUMIDE, DE COURS D'EAU ET VALORISATION ECOLOGIQUE DE PLAN D'EAU – SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC

EXPOSÉ DES MOTIFS

Une consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique, afin d'attribuer un marché portant sur des missions de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de dix opérations de travaux de restauration de cours d'eau et milieux aquatiques sur les rus de Montlignon et Corbon (95).

Pour le lot n°3 « restauration de zone humide, de cours d'eau et valorisation écologique de plan d'eau », correspondant à 3 opérations, deux (2) plis ont été déposés dans les formes et délais prescrits.



À l'issue de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise INGETEC, qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse et répondant de manière satisfaisante aux besoins du Syndicat.

Le montant estimatif annuel de cette offre se chiffre à 82 750,00 € HT (soit 99 300,00 € TTC).

DÉLIBÉRATION

Après avoir entendu les explications qui précèdent ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 15 septembre 2020 relative aux attributions du Bureau ;

Vu les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres ;

LE BUREAU SYNDICAL, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1

AUTORISE le Président du SIARE à signer le marché visé en objet avec la société INGETEC sise 67 rue Damesme – 75013 PARIS, pour un montant estimatif de 82 750,00 € HT (soit 99 300,00 € TTC).

ARTICLE 2

Ce marché est conclu pour une durée de quatre (4) ans ferme à compter de sa notification.

IV. DÉLIBÉRATION N° 2021/117/BUR

OBJET: OPERATION N°2021 QUAL: REALISATION DE SUIVIS DE LA QUALITE DES EAUX SUR LES MILIEUX AQUATIQUES ET LES OUVRAGES D'ASSAI¬NISSEMENT DU TERRITOIRE DU SIARE – LOT N°1: INVESTIGATIONS, INTERVENTIONS ET ANALYSES SUR LES RESEAUX ET OUVRAGES D'ASSAI¬NISSEMENT DU SIARE – SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC

EXPOSÉ DES MOTIFS

Une consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique, afin d'attribuer un marché portant sur la réalisation de suivis de la qualité des eaux sur les milieux aquatiques et les ouvrages d'assainissement du territoire du SIARE.

Pour le lot n°1 « investigations, interventions et analyses sur les réseaux et ouvrages d'assainissement du SIARE », deux (2) plis ont été déposés dans les formes et délais prescrits.

À l'issue de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer l'accord-cadre à l'entreprise SEMERU, qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse et répondant de manière satisfaisante aux besoins du Syndicat.

Le montant estimatif annuel de cette offre se chiffre à 125 153,00 € HT (soit 150 183,60 € TTC).

DÉLIBÉRATION

Après avoir entendu les explications qui précèdent ;

SIARE Décembre 2021 page 3/6



Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 15 septembre 2020 relative aux attributions du Bureau ;

Vu les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres ;

LE BUREAU SYNDICAL, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1

AUTORISE le Président du SIARE à signer le marché visé en objet avec la société SEMERU sise 54-56 rue d'Arcueil – 94150 RUNGIS, pour un montant estimatif de 125 153,00 € HT (soit 150 183,60 € TTC).

ARTICLE 2

Cet accord-cadre est conclu pour une durée d'un (1) an, reconductible tacitement, trois (3) fois au maximum.

V. DÉLIBÉRATION N° 2021/118/BUR

OBJET: OPERATION N°2021 QUAL: REALISATION DE SUIVIS DE LA QUALITE DES EAUX SUR LES MILIEUX AQUATIQUES ET LES OUVRAGES D'ASSAI¬NISSEMENT DU TERRITOIRE DU SIARE – LOT N°2: INVESTIGATIONS, INTERVENTIONS ET ANALYSES SUR LES MILIEUX AQUATIQUES (RUIS¬SEAUX, PLANS D'EAU) DU SIARE – SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC

Une consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique, afin d'attribuer un marché portant sur la réalisation de suivis de la qualité des eaux sur les milieux aquatiques et les ouvrages d'assainissement du territoire du SIARE.

Pour le lot n°2 « investigations, interventions et analyses sur les milieux aquatiques (ruisseaux, plans d'eau) du SIARE », un (1) pli a été déposé dans les formes et délais prescrits.

À l'issue de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer l'accord-cadre à l'entreprise HYDROSPHÈRE SARL, qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse et répondant de manière satisfaisante aux besoins du Syndicat.

Le montant estimatif annuel de cette offre se chiffre à 62 511,50 € HT (soit 75 013,80 € TTC).

DÉLIBÉRATION

Après avoir entendu les explications qui précèdent ;

Vu le code général des collectivités territoriales :

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 15 septembre 2020 relative aux attributions du Bureau;

Vu les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres ;

LE BUREAU SYNDICAL, À L'UNANIMITÉ,



VII. QUESTIONS DIVERSES

 Gouvernance du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Croult-Enghien-Vieille Mer)

VIII. INFORMATIONS

Prochaines réunions :

- Commission d'Appel d'Offres : Mercredi 8 décembre 2021 à 8h00
- Bureau Syndical : Mercredi 8 décembre 2021 à 8h30
- Comité Syndical : Mardi 14 décembre 2021 à 18h30 (salle des fêtes d'Enghien-les-Bains)

Ces dates seront confirmées par l'envoi de convocations.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 9h15.



